

**MAIRIE  
DE  
COUTURE D'ARGENSON  
79110**

Tél. 05.49.07.87.22

Fax. 09.82.11.07.94

Nombre de conseillers : 10

Présents : 8

Votants : 8

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf Septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Couture d'Argenson, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M Jacques QUINTARD, Maire.

**Etaient présents** : J. Quintard, J. Daniaud J. Liuzzi, J. Pougnaud, C. Collardeau, J. Douit. E. Fraignaud, Ph. Thinon.

**Absents excusés** : JM. Boireaud, B. Louineau.

**Secrétaire de séance** : J. Liuzzi.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

**Convocation du** : 26 Septembre 2017

Début de séance : Jean Michel BOIREAUD prend la parole pour annoncer sa démission du conseil municipal et quitte la séance.

### **\* CREATION DE POSTE – ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE**

Le Maire propose au conseil municipal :

La création d'un poste **d'adjoint administratif territorial principal 2<sup>ème</sup> classe** à temps non complet, à raison de 18 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

### **\*CREATION DE POSTE**

Le Conseil Municipal, décide de créer, un poste d'Adjoint Technique Territorial à raison de 22h par semaine à compter du 3 octobre 2017 pour faire face à un accroissement temporaire d'activité en ce qui concerne Mme ROUSSELOT Claudine.

### **\* RATIO AVANCEMENT DE GRADE – TAUX DE PROMOTION**

Le Maire propose au conseil municipal :

Mr le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre

d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du **5 septembre 2017**.

Mr le Maire propose à l'assemblée de fixer le(s) taux suivant(s) pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

- Grade d'avancement :  
**Adjoint administratif territorial principal 2<sup>ème</sup> classe**
- Taux proposé : **100 %**

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

### **\*BUREAU DE POSTE, BAR ASSOCIATIF, MEDIATHEQUE, BIBLIOTHEQUE ET SALLE ASSOCIATIVE -AVENANT N°1 - LOT 8 - BATI ECO BOIS – CARRELAGE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet d'avenant n°4 de l'entreprise **BATI ECO BOIS (LOT N°8 CARRELAGE) concernant des travaux en moins-value** pour le marché du bureau de poste, bar associatif, médiathèque, bibliothèque et salle associative.

Monsieur le Maire demande au conseil leur accord afin de signer **le projet d'avenant n°1 de l'entreprise BATI ECO BOIS ainsi que le devis d'un montant HT de - 1 203 € soit un montant TTC de - 1 443.60 €.**

Après présentation, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de signer le projet d'avenant n°1 de l'entreprise **BATI ECO BOIS** ainsi que le devis

**Pour un montant HT de - 1 203 € soit un montant TTC de - 1 443.60 €.**

### **\*BUREAU DE POSTE, BAR ASSOCIATIF, MEDIATHEQUE, BIBLIOTHEQUE ET SALLE ASSOCIATIVE - AVENANT N°1 - LOT 9 GIRARD PIERRE – PEINTURE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet d'avenant n°4 de l'entreprise **GIRARD PIERRE (LOT N°9) concernant des travaux en plus-value** pour le marché du bureau de poste, bar associatif, médiathèque, bibliothèque et salle associative.

Monsieur le Maire demande au conseil leur accord afin de signer **le projet d'avenant n°1 de l'entreprise GIRARD PIERRE ainsi que le devis d'un montant HT de + 203.76 € soit un montant TTC de + 244.51 €.**

Après présentation, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de signer le projet d'avenant n°4 de l'entreprise **GIRARD PIERRE** ainsi que le devis

**Pour un montant HT de + 203.76 € soit un montant TTC de + 244.51 €.**

**\*BUREAU DE POSTE, BAR ASSOCIATIF, MEDIATHEQUE, BIBLIOTHEQUE ET SALLE ASSOCIATIVE - AVENANT N°4 - LOT 5 MOYNET ALU – MENUISERIES EXTERIEURES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet d'avenant n°4 de l'entreprise **MOYNET ALU (LOT N°5) concernant des travaux en plus-value** pour le marché du bureau de poste, bar associatif, médiathèque, bibliothèque et salle associative.

Monsieur le Maire demande au conseil leur accord afin de signer **le projet d'avenant n°4 de l'entreprise MOYNET ALU ainsi que le devis d'un montant HT de + 501.90 €** soit un **montant TTC de + 602.28 €**.

Après présentation, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de signer le projet d'avenant n°4 de l'entreprise **MOYNET ALU** ainsi que le devis

**Pour un montant HT de + 501.90 €** soit un **montant TTC de + 602.28 €**.

**\*BUREAU DE POSTE, BAR ASSOCIATIF, MEDIATHEQUE, BIBLIOTHEQUE ET SALLE ASSOCIATIVE -AVENANT N°4 - LOT 7 BATI ECO BOIS – CLOISONS PLAFONDS MENUISERIE INTERIEURE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet d'avenant n°4 de l'entreprise **BATI ECO BOIS (LOT N°7) concernant des travaux en plus-value** pour le marché du bureau de poste, bar associatif, médiathèque, bibliothèque et salle associative.

Monsieur le Maire demande au conseil leur accord afin de signer **le projet d'avenant n°4 de l'entreprise BATI ECO BOIS ainsi que le devis d'un montant HT de + 6 939.66 €** soit un **montant TTC de + 8 327.59 €**.

Après présentation, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de signer le projet d'avenant n°4 de l'entreprise **BATI ECO BOIS** ainsi que le devis

**Pour un montant HT de + 6 939.66 €** soit un **montant TTC de + 8 327.59 €**.

**\*EGLISE** : Le coût des travaux relatif à la mise en conformité de l'accès à l'église pour les personnes à mobilité réduite s'élève à 44000 €. Compte tenu du montant une démarche sera organisée auprès de la préfecture pour envisager cette obligation de manière différente.

**\*QUESTIONS DIVERSES** : Éclairage public, 4 lampadaires sont à changer, coût 2400€ subventionné à 50%. – Les piliers électriques devraient être repeints.

A Couture d'Argenson le 29 septembre 2017  
Le Maire, J. Quintard